

POLITIQUE

D-018-P DÉCONNEXION

Date d'approbation : le 25 juin 2022

Résolution : 204-10

Page 1 de 1

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte

1.0 PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales reconnaît l'importance de mettre en place des mesures ayant comme objectif principal de favoriser un milieu de travail sain en favorisant la déconnexion au Conseil. Le Conseil met en place des mesures visant à permettre aux membres du personnel de se déconnecter de l'exécution du travail en dehors des heures régulières de travail, les congés prévus ou les congés approuvés, témoignant de son engagement à l'égard d'un milieu de travail sain.

2.0 PORTÉE ET APPLICATION DE LA PRÉSENTE POLITIQUE

La politique s'applique à tous le personnel du Conseil. Rien dans la politique n'enlève ou ne réduit les droits du personnel qui pourraient recevoir des mesures d'adaptation de la part du Conseil en vertu de la législation applicable en matière des droits de la personne.

3.0 PRINCIPES DIRECTEURS

Cette politique de déconnexion du travail démontre l'engagement du Conseil à encourager et à aider son personnel à s'absenter du travail sans interruption.

La politique et les directives administratives doivent être interprétées et appliquées d'une manière conforme à toute convention collective applicable ainsi qu'aux politiques et directives administratives du Conseil.

4.0 RÉFÉRENCES

ONTARIO, Loi sur les normes d'emploi

5.0 RESPONSABILITÉS

Il incombe à la direction de l'éducation d'élaborer des directives administratives visant la mise en œuvre de la présente politique.